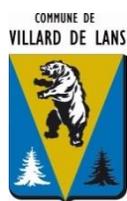


Note de présentation des comptes administratifs

Commune de Villard de Lans

Exercice budgétaire 2021



SOMMAIRE

A BUDGET PRINICIPAL

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

B. BUDGET EAU POTABLE

C. BUDGET ASSAINISSEMENT

D. BUDGET CHAUFFERIE

E. BUDGET BOIS ET FORETS

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Cette année, les comptes de gestion et les comptes d'administratifs seront soumis à l'approbation du conseil municipal du 9 juin 2022.

Lors de cette séance, le Maire, en tant qu'ordonnateur peut assister aux débats mais doit se retirer au moment du vote après avoir élu un président de séance.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2021 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

A BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement

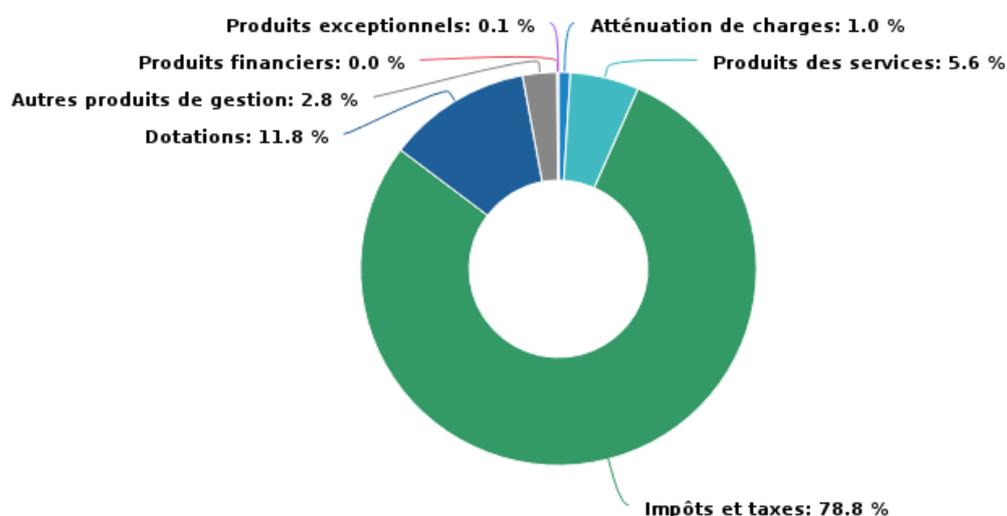
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 549 389 €, elles étaient de 12 236 982 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement par grands agrégats (les chapitres 77 et 013 sont agrégés ci-après) :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	9 762 219 €	9 762 203 €	9 883 093 €	1,24 %
Dotations, Subventions ou participations	1 500 348 €	1 522 183 €	1 476 560 €	-3 %
Recettes d'exploitation	945 036 €	794 885 €	1 055 433 €	32,78 %
Autres recettes	139 805 €	157 711 €	134 303 €	-27,38 %
Total Recettes de fonctionnement	12 347 408 €	12 236 982 €	12 549 389 €	2,55 %

Focus sur la fiscalité directe:

Les bases nettes de taxe d'habitation sont passées de 19,44 millions à 11,319 millions entre 2020 et 2021 sous l'effet de la suppression de la taxe d'habitation. Ces dernières ne concernent que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les bases de taxe foncière communale (avant ajout des bases départementales) ont progressées de manière faible en 2021 (+0,19%) par rapport à 2020.

L'entrée en vigueur pour les communes de la réforme fiscale en 2021 se traduit par un écrêtement de ressources de l'ordre de 434 k€, du fait que le produit issu des bases départementales de taxe foncière est supérieur au produit de la taxe d'habitation antérieurement perçu.

Focus sur les dotations :

La dotation forfaitaire s'est établie à 843 k€ en 2021, en recul de 27 k€ par rapport à 2020.

Dans le même temps, la dotation de solidarité rurale a progressé de 23 k€ ce qui aura permis de quasiment stabiliser la dotation globale de fonctionnement de la commune.

Focus recettes d'exploitation (chapitres 70 et 75) :

La redevance ski de fond a connu une très forte croissance entre 2020 et 2021 passant de 53 k€ à 308 k€. Dans le même temps la redevance périscolaire augmenté de 40 k€. A contrario il y a eu très peu de frais de secours (-90 k€).

En ce qui concerne le chapitre 75, le budget 2021 a enregistré le reversement au budget général de 100 k€ d'excédent du budget annexe bois et forêts. Dans le même temps, la redevance SEVLC n'a pas été perçue. Enfin, l'année 2020 était particulière avec plusieurs remboursements de sinistres.

Taux de réalisation des recettes :

- Produit des services : 103,9%
- Impôts et taxes : 97,89 %
- Dotations et participations : 98,4%
- Autres produits de gestion courante : 98,87%

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

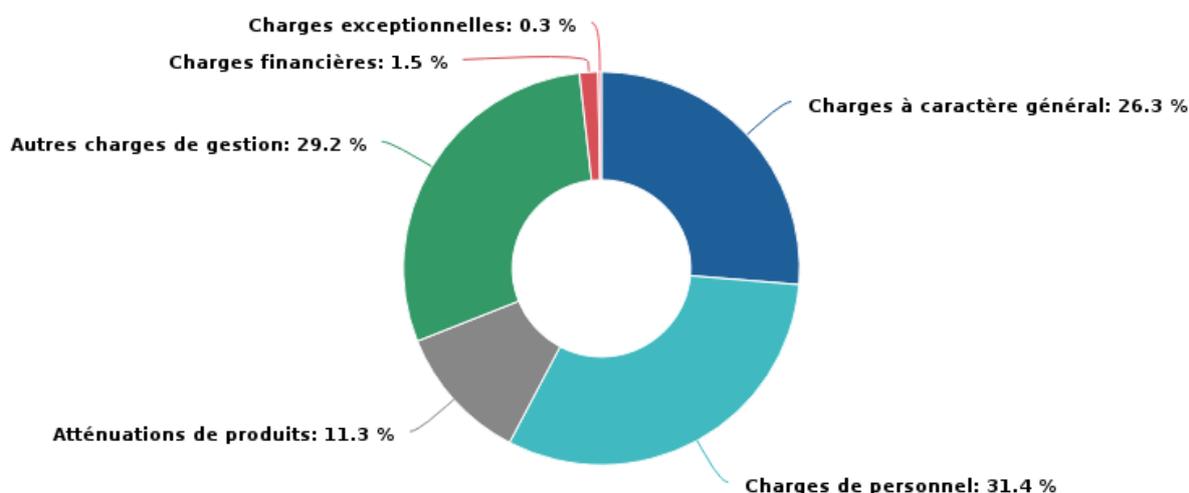
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 11 033 260 €, elles étaient de 11 389 882 € en 2020.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement par grands agrégats (les chapitres 011 et 65 sont agrégés ci-après) :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	6 276 692 €	6 488 077 €	6 131 287 €	-5,5 %
Charges de personnel	3 561 494 €	3 527 196 €	3 460 417 €	-1,89 %
Atténuation de produits	1 172 410 €	1 205 051 €	1 245 416 €	3,35 %
Charges financières	206 893 €	161 574 €	167 115 €	3,43 %
Autres dépenses	1 011 €	7 984 €	29 025 €	263,54 %
Total Dépenses de fonctionnement	11 218 500 €	11 389 882 €	11 033 260 €	-3,13 %

Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement :

- **Charges générales : 96,92%**
- **Charges de personnel : 95,58%**
- **Autres charges de gestion courantes : 95,95%**

En 2021, on note une diminution sensible des réalisations. Pour le chapitre 011, charges générales, cet écart est de 310 k€. Les transports collectifs ont par exemple connu une baisse de 140 k€, les honoraires de 120 k€ et les achats de prestations de services de 47 k€. A contrario, les dépenses de maintenance ont crû de 55 k€.

En ce qui concerne les charges de personnel, on notera les écarts suivants entre 2020 et 2021 : départ du DST en 2020, non remplacé en 2021. Départ du responsable informatique et d'un technicien, environ 6 mois d'économie de rémunération, départ d'un agent de catégorie A à la maison du patrimoine remplacé par un agent de catégorie. A contrario, arrivée du DGS sur trois mois.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité et du rythme souhaité de réalisation des interventions visant à renouveler et permettre le gros entretien patrimonial.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 582 552 €, elles étaient de 3 287 670 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Elles sont essentiellement composées du FCTVA (700 k€), du virement des excédents de fonctionnement (430 k€) et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (136 k€) et des subventions (191 k€)

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	686 212 €	497 897 €	191 007 €	-61,64 %
Emprunt et dettes assimilées	1 600 000 €	1 208 558 €	0 €	-100 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 398 593 €	1 361 703 €	1 267 202 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 024 974 €</i>	<i>742 403 €</i>	<i>430 500 €</i>	<i>-42,01 %</i>
Autres recettes d'investissement	109 439 €	219 512 €	120 773 €	-44,98 %
Total recettes d'investissement	3 801 723 €	3 287 670 €	1 582 552 €	-51,86 %

Taux de réalisation des recettes d'investissement :

- Subventions d'équipement : 22%
- Dotation et fonds divers hors 1068 (FCTVA, taxe d'aménagement) : 181,7%

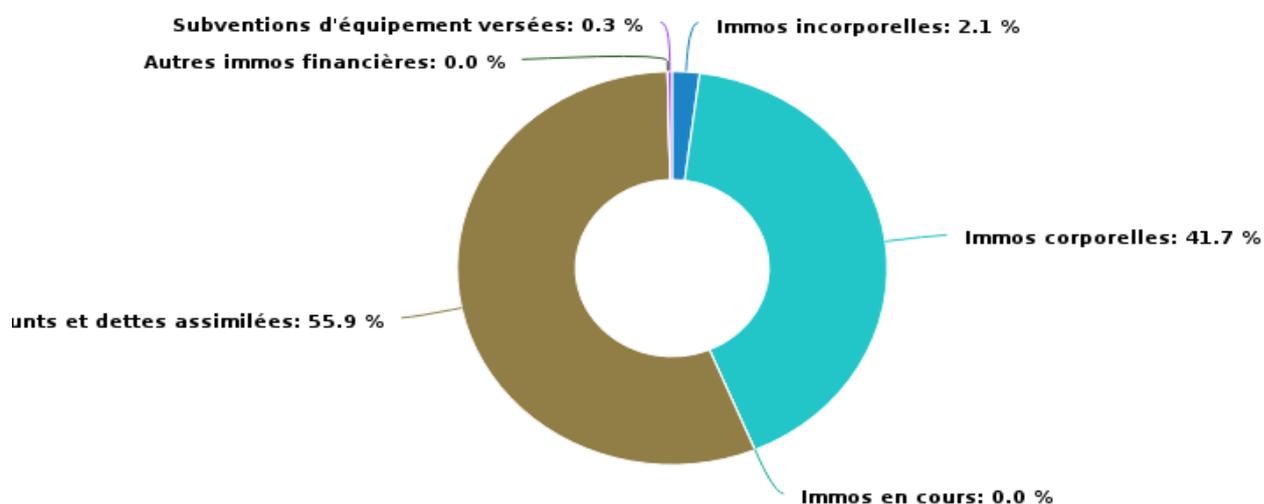
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 248 713 €, elles étaient de 3 035 144 € en 2020.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	69 499 €	24 946 €	45 780 €	83,52 %
Immobilisations corporelles	4 306 664 €	1 727 788 €	930 800 €	-46,13 %
Immobilisations en cours	17 400 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	1 046 327 €	1 155 081 €	1 248 637 €	8,1 %
Autres dépenses d'investissement	115 451 €	127 329 €	23 496 €	-81,55 %
Total dépenses d'investissement	5 555 341 €	3 035 144 €	2 248 713 €	-25,91 %

Taux de réalisation des dépenses d'investissement :

- Immobilisations incorporelles : 36%
- Immobilisations corporelles : 46,66%

Parmi les principales dépenses d'équipement on notera : les travaux de la patinoire (302 k€), la fin des travaux du château (144 k€), le renouvellement de l'éclairage public (66 k€), la sécurisation de l'enneigement à Bois Barbu et à la Colline des Bains (119 k€), l'achat d'une chargeuse (75 k€), l'acquisition de matériel bureautique et informatique (54,5 k€), les travaux de voirie (45 k€) et en mairie (28 k€).

Il faut ajouter à ce montant environ 30 k€ d'étude pour la retenue collinaire et 13 k€ pour le dossier UTNS.

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 749 590 €	12 708 088 €	958 498 €
Section d'investissement	2 724 811 €	2 616 281 €	-108 530 €
Total	14 474 401 €	15 324 369 €	849 968 €

Reports N-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	28 382 €	0 €	-28 382

Total Réalisations + reports N-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 749 590 €	12 708 088 €	958 498 €
Section d'investissement	2 753 193 €	2 616 281 €	-136 912 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	675 552 €	0 €	-675 552 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 749 590 €	12 708 088 €	958 498 €
Section d'investissement	3 428 745 €	2 616 281 €	-812 464 €
Total	17 931 528 €	15 324 369 €	146 034 €

Il est proposé de répondre aux obligations réglementaires de couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 812 k€ et d'affecter le reliquat au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 146 k€.

Cette affectation est conforme à la reprise des résultats et à l'affectation provisoire décidée dans le cadre du vote du budget primitif.

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel des investissements de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) diminué de l'annuité du remboursement de la dette.

En 2020, l'insuffisance de l'épargne brute avait entraîné l'apparition d'une épargne nette négative dans la mesure où l'excédent de la section de fonctionnement ne permettait pas de couvrir le remboursement du capital de la dette.

En 2021, les économies réalisées en partie grâce au Covid mais également en raison d'une forte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement alors que les recettes progressées dans le même temps ont permis de redresser la situation, alors même que la commune a accru son désendettement (+93 k€).

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	12 347 408	12 236 982	12 549 389	2,55 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>9 175</i>	<i>37 250</i>	<i>7 279</i>	<i>-80,46 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	11 218 500	11 389 882	11 033 260	-3,13 %
<i>Dont dépenses</i>	<i>1 011</i>	<i>7 984</i>	<i>29 025</i>	<i>263,54 %</i>
Epargne brute (€)	1 120 868	843 380	1 514 129	79,53%
Taux d'épargne brute %	9.08 %	6.89 %	12.07 %	-
Amortissement du capital de la dette	1 046 327 €	1 155 081 €	1 248 637 €	8,1%

Épargne nette (€)	74 541 €	-311 701 €	265 492 €	
Encours de dette	8 477 307 €	8 671 246 €	7 840 786 €	-9,58 %
Capacité de désendettement**	7,57	10,29	5,18	-

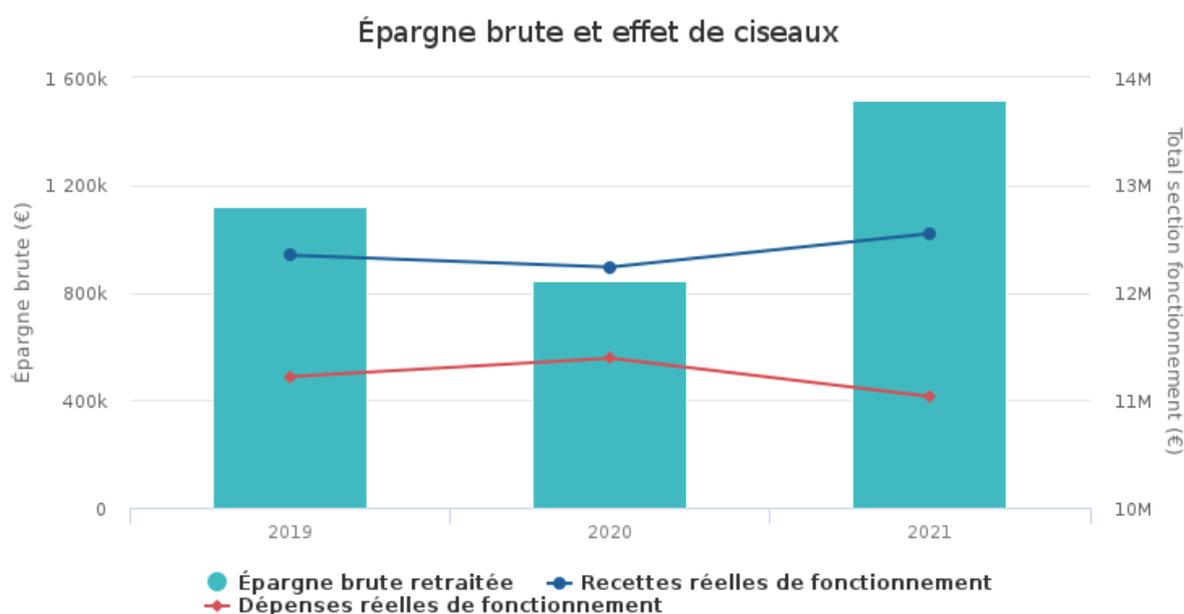
** nombre d'années nécessaire pour rembourser le capital de la dette.

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements).

Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Tel n'est pas le cas pour l'exercice 2021. Les recettes ont progressé alors que les dépenses se sont réduites.

Ceci entraîne une hausse substantielle de l'épargne brute.



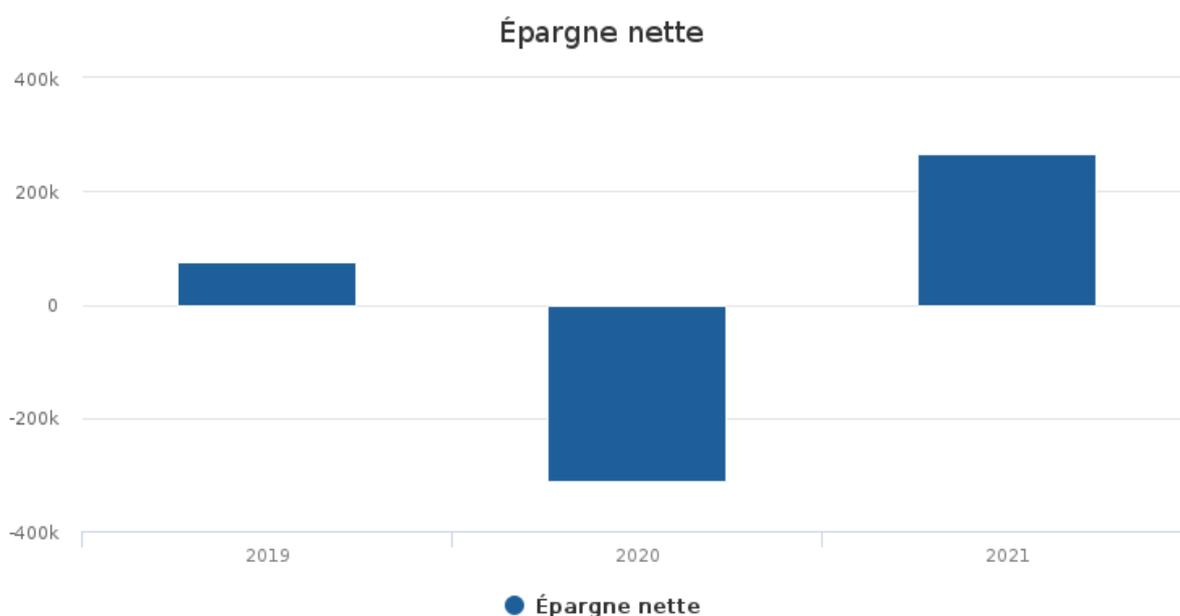
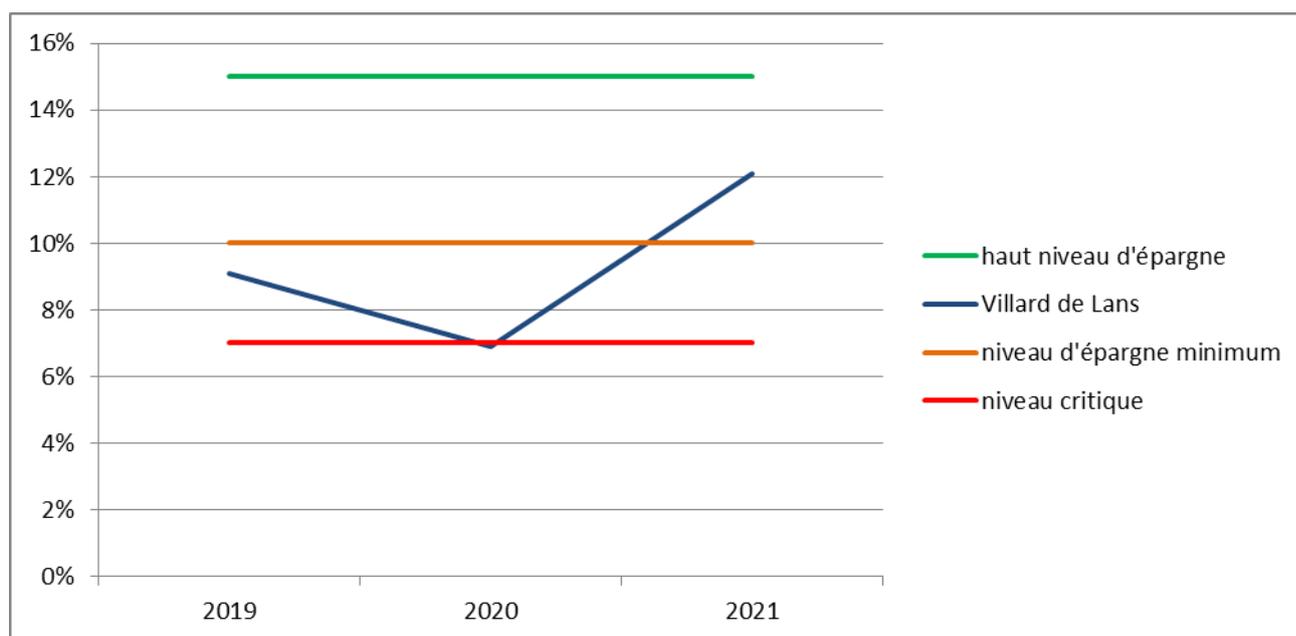
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégager pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (selon la note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Villard-de-Lans a connu un exercice 2020 compliqué avec une quasi atteinte du seuil limite des 7% dont il fallait s'éloigner. Ceci a été rendu possible en 2021. **L'objectif consiste désormais à rester durablement au-dessus du seuil limite des 10%.**



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à

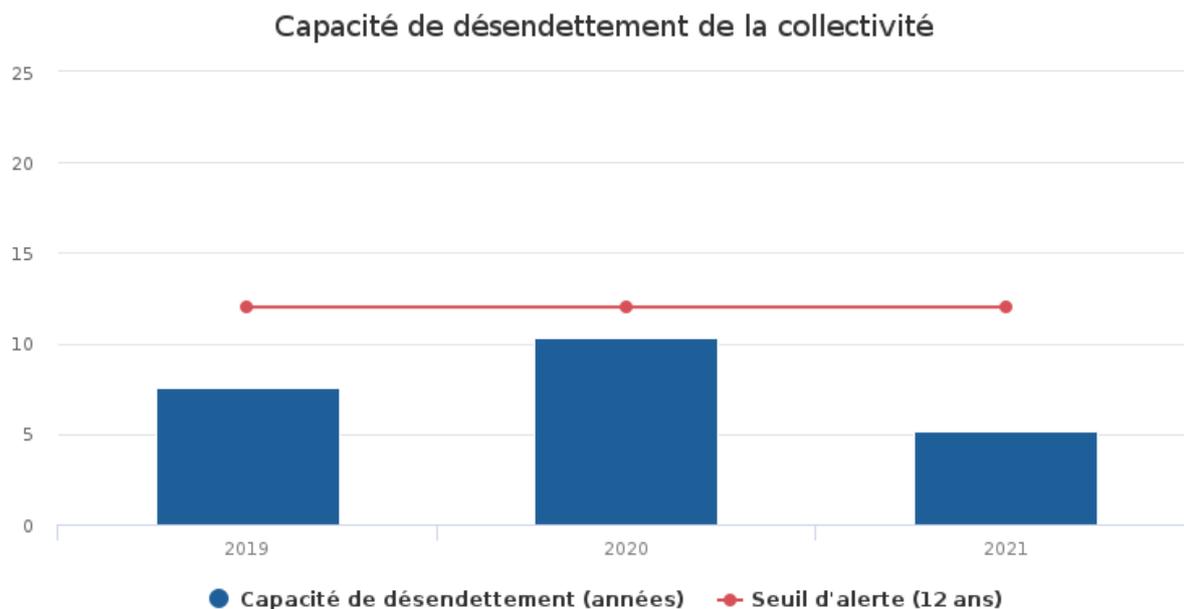
rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Plus il est bas, plus la santé financière de la commune est bonne.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

La faiblesse de l'épargne brute dégagée en 2021 au regard du stock de dette a fait se rapprocher la commune du seuil limite qui n'a toutefois pas été atteint. **Le fort désendettement de la commune par extinction d'un emprunt conjugué à une hausse de l'épargne brute place la commune aux alentours de 5 années de capacité de désendettement.**

L'objectif consiste à rester, dans la durée, sous la barre des 10 années.



5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2019 – 2021.

Ratios / Année	2019	2020	2021
1 - DRF € / hab.	2 530,11	2 568,76	2 471,61/1 087**
2 - Fiscalité directe € / hab.	1 773,32	1 794,37	1 820,12/ 574
3 - RRF € / hab.	2 784,71	2 759,81	2 811,24/ 1 284
4 - Dép d'équipement € /	990.88	395.29	218.77 / 310
5 - Dette / hab.	1 911,89	1 955,63	1 756,45 / 886
6 - DGF / hab	279.76	274.83	272.3 / 176
7 - Dép de personnel / DRF	31,75 %	30,97 %	31,97 % / 59.40%
8- DRF+ Capital de la dette / RRF	99,33 %	102,52 %	99,96 % / 91,60%
9 - Dép d'équipement / RRF	35,58 %	14,32 %	7,78 % / 24,10%
10 - Encours de la dette	68,66 %	70,86 %	62,48 % / 69%

** : moyenne de la strate : 3500 à 5000 habitants appartenant à un groupement en fiscalité professionnelle unique.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv)

B BUDGET EAU POTABLE :

Résultats de l'exercice :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	104 891 €	131 798 €	26 907 €
Section d'investissement	1 626 €	100 057 €	98 431 €
Total	106 517 €	231 855 €	125 338 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	96 891 €	96 891 €
Section d'investissement	0 €	264 236 €	264 236 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	104 891 €	228 689 €	123 798 €
Section d'investissement	1 626 €	364 293 €	362 667 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	104 891 €	228 689 €	123 798 €
Section d'investissement	1 626 €	364 293 €	362 667 €
Total	106 517 €	592 982 €	486 465 €

Il est proposé de reprendre la totalité du résultat dégagé par la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 123 k€.

Ratio d'analyse financière :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	112 069	157 030	131 798	-16,07 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 696	4 739	9 210	94,34 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>4 781</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- %</i>
Epargne brute (€)	104 373	152 291	122 588	-19,5%
Taux d'épargne brute %	93.13 %	96.98 %	93.01 %	-
Amortissement du capital de la dette	0 €	0 €	0 €	-%
Epargne nette (€)	104 373 €	152 291 €	122 588 €	-19,5%
Encours de dette	0 €	0 €	0 €	- %
Capacité de désendettement	0	0	0	-

C BUDGET ASSAINISSEMENT :

Résultats de l'exercice :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	905 899 €	985 348 €	79 449 €
Section d'investissement	64 032 €	99 193 €	35 161 €
Total	969 931 €	1 084 541 €	114 610 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	101 740 €	101 740 €
Section d'investissement	31 707 €	0 €	-31 707 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	905 899 €	1 087 088 €	181 189 €
Section d'investissement	95 739 €	99 193 €	3 454 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	905 899 €	1 087 088 €	181 189 €
Section d'investissement	95 739 €	99 193 €	3 454 €
Total	1 001 638 €	1 186 281 €	184 643 €

Il est proposé de reprendre la totalité du résultat dégagé par la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 181 k€.

Ratio d'analyse financière :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	624 894	1 144 565	977 763	-14,57 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	812 613	849 242	852 240	0,35 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>5 730</i>	<i>4 480</i>	<i>0</i>	<i>-100 %</i>
Epargne brute (€)	-187 719	295 323	125 523	-57,5%
Taux d'épargne brute %	-30.04 %	25.8 %	12.84 %	-
Amortissement du capital de la dette	48 646 €	50 388 €	52 200 €	3,6%
Epargne nette (€)	-236 365 €	244 935 €	73 323 €	-70,06%
Encours de dette	617 769 €	567 381 €	536 109 €	-5,51 %
Capacité de désendettement	100	1,93	4,28	-

D BUDGET CHAUFFERIE

Réalisation de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 864 €	232 026 €	189 162 €
Section d'investissement	272 059 €	566 201 €	294 142 €
Total	314 923 €	798 227 €	483 304 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	369 074 €	0 €	369 074 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 864 €	232 026 €	189 162 €
Section d'investissement	641 133 €	566 201 €	-74 932 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 864 €	232 026 €	189 162 €
Section d'investissement	641 133 €	566 201 €	-74 932 €
Total	683 997 €	798 227 €	114 230 €

Il est proposé de reprendre la totalité du résultat dégagé par la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 93 k€ après couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 96 k€.

Ratio d'analyse financière :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	231 698	231 913	232 026	0,05 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	47 170	43 444	42 864	-1,34 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- %</i>
Epargne brute (€)	184 528	188 469	189 162	0,37%
Taux d'épargne brute %	79.64 %	81.27 %	81.53 %	-
Amortissement du capital de la dette	1 250 952 €	355 244 €	235 966 €	-33,58%
Epargne nette (€)	-1 066 424 €	-166 775 €	-46 804 €	-71,94%
Encours de dette	3 016 038 €	2 660 794 €	2 594 828 €	-2,48 %
Capacité de désendettement	16,35	14,12	13,72	-

E BUDGET BOIS ET FORETS :

Résultat de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	204 985 €	247 438 €	42 453 €
Section d'investissement	42 559 €	29 026 €	-13 533 €
Total	247 544 €	276 464 €	28 920 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	104 921 €	104 921 €
Section d'investissement	0 €	38 784 €	38 784 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	204 985 €	352 359 €	147 374 €
Section d'investissement	42 559 €	67 810 €	25 251 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	204 985 €	352 359 €	147 374 €
Section d'investissement	42 559 €	67 810 €	25 251 €
Total	247 544 €	420 169 €	172 625 €

Il est proposé de reprendre la totalité du résultat dégagé par la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 147 k€.

Sur cette somme, 140 k€ seront reversés au budget principal.

Ratio d'analyse financière :

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	263 626	118 864	247 388	108,13 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>21 327</i>	<i>293</i>	<i>1 750</i>	<i>497,27 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	211 499	98 531	184 427	87,18 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>15 000</i>	<i>3 702</i>	<i>1 056</i>	<i>-71,47 %</i>
Épargne brute (€)	52 127	20 333	61 211	201,04%
Taux d'épargne brute %	19.77 %	17.11 %	24.74 %	-
Amortissement du capital de la dette	0 €	0 €	0 €	-%
Épargne nette (€)	52 127 €	20 333 €	61 211 €	201,04%
Encours de dette	0 €	0 €	0 €	-%
Capacité de désendettement	0	0	0	-